*Cette ressource destinée à illustrer ce que donnerait le sujet d’une épreuve ponctuelle E31 du BAC PRO M2C.*

*Chaque centre d’épreuves accueillant des candidats en mode ponctuel, devra proposer son sujet, adapté aux équipements dont ils disposeront. Vous trouverez, avec cette ressource, une illustration de ce que pourrait être un sujet E31 dont voici la définition d’épreuve :*

**SOUS-ÉPREUVE E31**

**Réalisation et contrôle d’un produit**

**Unité U31 – Coefficient 6**

**Objectif de l’épreuve**

L’épreuve a pour objectif l’évaluation des compétences :

- CP4 Applique les méthodes pour produire ;

- CP5 Réaliser les opérations de production en préparation, fabrication et finition ;

- CP6 Consigner les données de production.

L’évaluation s’appuie sur deux activités du pôle et s’effectue sur tout ou partie des critères d’évaluation des compétences visées par l’épreuve.

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux conditions de réalisation des activités (secteurs d’activité, responsabilité/autonomie, ressources et moyens disponibles).

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

**Contenu de l’épreuve**

Pour cette épreuve, les candidats sont placés en situation professionnelle de réalisation d’un produit ou d’une partie d’un produit et de le ou la contrôler. Cette réalisation s’opère à partir d’un dossier technique et sur un plateau technique.

Les moyens et ressources associés aux activités professionnelles seront mis à disposition des candidats.

**Modalités d’évaluation**

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux activités et tâches du pôle 2 « Réalisation d’une production » décrites dans le référentiel des activités professionnelles.

**Forme ponctuelle**

L’épreuve ponctuelle pratique et orale d’une durée de 6 heures 15 minutes permet au candidat de réaliser un produit ou une partie de produit et d’en contrôler la réalisation. Dans le rapport d’activités remis en amont aux examinateurs, le candidat fait état de sa pratique du pôle 2 et celle-ci permet au jury de compléter son appréciation des compétences manifestées. Cette partie d’entretien représente un maximum de 15 minutes sur la durée de l’épreuve.

Les examinateurs évaluent les candidats, à l’aide de la grille nationale d’évaluation de l’épreuve, publiée dans la circulaire nationale d’organisation de l’examen.

L’activité pratique se déroule sur un plateau technique adapté au contexte professionnel associé à l’épreuve et défini dans le référentiel des activités professionnelles.

L’entretien conduit à un échange entre les examinateurs et le candidat au cours de l’épreuve pratique et se réfère au rapport d’activités réalisé par le candidat en lien avec les activités et tâches professionnelles du pôle. Il permet un retour réflexif sur les activités exercées.

Le rapport d’activité est mis à disposition des membres du jury deux semaines avant la date de l’interrogation. En l’absence de ce rapport, la note obtenue à l’épreuve est de zéro.

Le jury est composé de deux professeurs du domaine professionnel et d’un professionnel. L’absence du professionnel ne doit pas empêcher la tenue de l’épreuve.